



BIOPARC CONSERVATION

Fonds de dotation régi par la loi du 4 août 2008
Siège : 103, route de Cholet, Doué La Fontaine (49 700)
Tél : 02 41 59 99 51

Déclaré en Préfecture du Maine-et-Loire le 14 septembre 2010
Publié au Journal Officiel du 2 octobre 2010

RAPPORT D'ACTIVITE 2013

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES & BILAN ANNUEL

FONDS DE DOTATION BIOPARC CONSERVATION

Déclaré en Préfecture du Maine-et-Loire le 14 septembre 2010
Publié au Journal Officiel du 2 octobre 2010

RAPPORT D'ACTIVITE 2013 DU FONDS DE DOTATION BIOPARC CONSERVATION

NB : la circulaire du 19 mai 2009 (publiée au JO du 19 juin) exige que le rapport soit transmis avec un extrait de la délibération du conseil d'administration l'ayant approuvé.

I. Fonctionnement interne du fonds

Il s'agit ici du quatrième rapport annuel du Fonds de Dotation nommé BIOPARC Conservation, créé le 13 septembre 2010 par Messieurs Pierre Gay, François Gay et Louis Gay. Il est au quotidien régi par son conseil d'administration constitué de Pierre Gay en tant que Président, Laurence Paoli en tant que secrétaire et Peggy Lavergne en tant que trésorière.

Rappelons que ce Fonds de Dotation a été créé pour remplir une mission d'intérêt générale à caractère humanitaire, en France et à l'étranger, ayant pour objectif le maintien de l'Homme dans son environnement naturel nécessaire à son développement, notamment par la sauvegarde des espèces animales et de la biodiversité qui l'entoure, vitales pour l'homme.

Cette quatrième année d'exercice s'est effectuée entre le 1^{er} février 2013 et le 31 janvier 2014 tel que l'indiquent les statuts.

II. Actions soutenues par le Fonds de Dotation au cours du 4^e exercice

Le Fonds de Dotation BIOPARC Conservation a soutenu les programmes suivants :

AMERIQUE DU SUD

- Conservation du Condor des Andes en Argentine
- Renaissance de l'écosystème de forêt sèche au Nord-Ouest du Pérou :
 - Conservation communautaire de la forêt sèche : la Réserve Ecologique de Chaparri
 - Protection des sites côtiers de la Media Luna et d'Illescas

AFRIQUE & MADAGASCAR

- Protection communautaire du dernier troupeau de girafes d'Afrique de l'Ouest
- Conservation de la forêt tropicale en baie d'Antongil à Madagascar

EUROPE

- COAA - Conservation des Amphibiens en Anjou

ASIE

- Conservation des gibbons de Hoolock en Inde : « Programme Huro »

1) Conservation du condor des Andes en Argentine

Montant attribué en 2013 : 15 000 €

Cette action s'attache à favoriser le retour des Condors des Andes en Argentine par des actions de réintroduction tout en impliquant les populations locales dans la protection et la valorisation de l'espèce et de son habitat. Il est encadré localement par l'association argentine Bioandina, dirigée par Luis Jacome, notre correspondant principal et direct.

Acteur local : Association Bioandina **ARGENTINE**



Missions

Réintroduire les condors des Andes dans leur milieu naturel en :

- favorisant la reproduction ex situ afin d'obtenir des individus à relâcher
- permettant le sauvetage et la réhabilitation des oiseaux blessés
- exerçant un suivi scientifique des oiseaux réintroduits pour mieux comprendre leur écologie

Valoriser la biodiversité auprès des populations humaines en :

- sensibilisant les locaux, les autorités et les touristes
- développant des aides économiques et sociales durables
- préservant durablement le patrimoine culturel des régions concernées



Le soutien de BIOPARC Conservation :

D'un montant de 15 000 €, notre aide financière annuelle participe à la mise en place, la coordination et le suivi des actions de l'association en faveur du retour des condors des Andes en Amérique du Sud.

Bioandina a terminé l'année 2013 en relâchant son 136^{ème} condor. Ce mâle adulte avait été récupéré dans la province de Mendoza le 27 septembre 2013. L'auscultation de l'oiseau avait

révélé une forte déshydratation due certainement à une intoxication. Prénommé Americo par l'association, le condor a pu être secouru et relâché dans le « Cajón Grande ».

Comme pour chaque réintroduction, une cérémonie traditionnelle, portée par l'organisation territoriale identitaire Malalweche, a accompagné le retour de l'oiseau dans son milieu naturel.

Bioandina a ainsi, tout au long de l'année, mené sa mission de secours et de suivi des condors, et a poursuivi son programme de reproduction assistée par incubation artificielle. Elle a aussi créé une grande exposition itinérante, combinant panneaux informatifs et outils didactiques, qu'elle inaugurerà en début d'année 2014.



Retour à la liberté d'Americo dans la Province de Mendoza

Les perspectives 2014 :

Le soutien du Fonds de Dotation se poursuivra en 2014 selon la même convention reconduite. Le budget prévisionnel du 5^{ème} exercice prévoit ainsi un nouveau versement de 15 000 €.

2) Renaissance de l'écosystème de forêt sèche au Nord-Ouest du Pérou

Montant attribué : 62 000 €

Ce projet est encadré par l'ONG péruvienne Tu Tierra et concerne la gestion d'aires protégées appartenant à l'écosystème de forêt sèche au Nord-Ouest du Pérou. D'Est en Ouest, cet écosystème s'étend des côtes pacifiques jusque dans les terres sur les contreforts des Andes.

ONG Tu Tierra



Missions



PEROU

Protection des sites en collaboration avec les populations locales en :

- créant des espaces protégées
- créant des emplois et du développement local
- créant des outils et des évènements de sensibilisation

Protection et conservation de la biodiversité en :

- gérant un centre de réhabilitation pour la faune
- exerçant des suivis scientifiques de la faune et de la flore



Réserve Ecologique de Chaparri



Désert côtier Illescas

Sur les côtes, Tu Tierra gère un centre de secours pour les manchots de Humboldt sur le site protégé de la Media Luna et participe à la protection de la future Réserve Nationale d'Illescas.

Dans les terres, Tu Tierra collabore avec la communauté Santa Catalina de Chongoyape pour la gestion de la Réserve Ecologique de Chaparri. Chaparri est le nom d'une montagne, et la forêt qu'elle domine abritent une biodiversité remarquable et à fort taux d'endémisme, dont l'emblématique ours à lunettes. Au pied de cette montagne, la communauté indienne Santa Catalina de Chongoyape de 350 habitants, a décidé de protéger sa forêt en créant, en novembre 2000, la première réserve naturelle privée du Pérou. Nommée Réserve Ecologique de Chaparri,

elle s'étend sur 34 412 hectares, soit 80 % des terres de la communauté. Cette démarche a pour but de préserver les richesses naturelles du site tout en permettant l'essor économique et social des villageois, par notamment le développement du tourisme vert. Devenue en quelques années un haut lieu ornithologique, Chaparri attire de plus en plus de visiteurs, et surtout intéresse les communautés voisines pour leur mode de développement original et bénéfique.

Le soutien de BIOPARC Conservation :

• Centre de secours et de sensibilisation de la Media Luna :

Bioparc Conservation a donné 1000 € à Tu Tierra pour l'aider à organiser son évènement annuel « le Festival des cerfs-volants ».

Pour la cinquième fois, le Centre de Secours de la Media Luna a organisé avec ses partenaires locaux le « Festival de cerf-volants en forme d'oiseaux », qui s'est tenu le 23 novembre 2013 sur le terrain de football de la commune de Puerto Eten.

Cet évènement est dédié à informer et sensibiliser les habitants à l'importance de l'avifaune à travers l'exposition et le vol de cerfs volants en forme d'oiseaux.

Le Festival a réuni jeunes et adultes autour d'un objectif commun : montrer l'importance de protéger les patrimoines culturels et naturels de la région. Ce Festival est aussi un concours où scolaires et grand public ont pu montrer leurs créations volantes. Les vainqueurs sont allés visiter la réserve naturelle de Chaparri et l'Aire d'Intérêt Régional de la Media Luna.



Festival de cerfs-volants 2013

• Réserve Nationale d'Illescas :

Les fonds versés par BIOPARC Conservation ont permis de poursuivre la salarisation de deux gardes mis en poste en 2012. Nous avons prévu 6000 € dans le budget prévisionnel mais avons eu besoin de débloquer 1000 € supplémentaires, pris sur les dons disponibles.

• Réserve écologique de Chaparri :

Comme l'avait prévu notre prévisionnel, nous avons versé 4000 € à Tu Tierra pour l'achat d'un collier émetteur pour le relâché d'un ours à lunettes et la réédition d'un livre de sensibilisation sur la biodiversité péruvienne.



Ours à lunettes

• Mise en place du corridor de Lambayeque :

Grâce à notre partenariat avec la Fondation EDF, nous avons pu verser 50 000 € à l'association pour lancer la reproduction des modèles de développement aux communautés voisines de Chaparri. La Fondation n'a pu malheureusement verser les 78 000 € prévus.

La mise en œuvre d'un tel corridor est longue et complexe. L'année 2013 est tout d'abord dédiée à bien analyser les forces et faiblesses du projet en relation avec les différentes communautés et les autorités locales politiques, environnementales, touristiques et sociales, afin de consolider sa viabilité et durabilité. Il s'agit aussi d'organiser de nombreuses rencontres et ateliers afin d'expliquer et adapter le modèle de conservation et de développement intégrés à chacune des communautés. C'est aussi l'année d'un accompagnement très fort des 10 gardiens mis en poste dans les 5 communautés engagées. Ainsi, les avancées de la création du corridor sont mesurables aux investissements de temps passés et aux investissements financiers réalisés pour :

- Motiver, équiper, contrôler et suivre chacune des communautés dans leur démarche de reproduction du modèle de Chaparri.
- Sensibiliser et fédérer les communautés, et communiquer plus largement sur le corridor.
- Assurer le cadre légal de la création du corridor en relation avec les autorités.
- Définir avec les autorités environnementales les stratégies de conservation de la biodiversité.

- Définir les intérêts touristiques du corridor pour le relier aux enjeux du développement du tourisme de la région.



Formation et mise en postes des 10 gardiens



Manifestation de sensibilisation

Les perspectives 2014 :

Le soutien du Fonds de Dotation se poursuivra en 2014, avec une prévision de 3750 € pour l'accompagnement des communautés dans la création de leur propre réserve (corridor de Lambayeque).

3) Protection communautaire du dernier troupeau de girafes d'Afrique de l'Ouest au Niger

Montant attribué en 2013 : 4 600 €

Ce projet s'inscrit dans une vraie démarche de conservation et de développement intégrés. Afin de protéger le dernier troupeau de girafes d'Afrique de l'Ouest vivant au contact des villages et du bétail, les actions visent à établir une cohabitation harmonieuse entre les hommes et les girafes. Ces actions sont menées par notre partenaire local, l'Association pour la Sauvegarde des Girafes du Niger. L'ASGN favorise l'implication des villageois dans la gestion des habitats et met en place des solutions de développement économique, social et sanitaire en réponse aux besoins identifiés et compatibles avec la gestion durable de la biodiversité.

Association locale : Association pour la Sauvegarde des girafes du Niger

Niger



Missions

Soutien aux communautés locales vivant auprès des girafes en :

- mettant en place des activités génératrices de revenus
- améliorant les productions agricoles
- installant d'infrastructures collectives (accès à l'eau et à la santé)
- renforçant les capacités techniques des communautés
- informant et sensibilisant au sein des villages et des écoles

Protection et conservation des girafes et de leur habitat en :

- améliorant les capacités des sols
- réhabilitant des zones de brousse dégradées
- renforçant le potentiel fourrager des terres
- suivant scientifiquement la population de girafes et son évolution



Le soutien de BIOPARC Conservation :

Cette année, le fonds de dotation a reversé à l'ASGN la somme définie dans le prévisionnel, soit 4600 €, et a acheté du matériel nécessaire au travail de terrain de l'association (jumelles et groupe électrogène).

Ce soutien a permis à l'Association pour la Sauvegarde des Girafes du Niger d'augmenter son capital de fonds pour l'attribution de micro-crédits auprès de groupements villageois qu'elle encadre. En effet, afin de réduire les conflits homme-animal pouvant être générés par la proximité de vie avec les girafes, l'ASGN permet aux villageois de développer des activités génératrices de revenus par l'attribution de petites sommes d'argent (entre 15 et 37 € par personne) prêtées sur une période de 6 mois sans intérêt. Ces micro-crédits permettent d'améliorer significativement les niveaux de vie au cœur des villages et de conscientiser les habitants à la gestion durable de leur habitat.



Remise des micro-crédits auprès d'un groupement de femmes



Utilisation des micro-crédits pour développer le maraîchage

Les perspectives 2014 :

En 2013, le Fonds a perçu des dons supplémentaires aux prévisions faites. Ils seront reversés à l'ASGN lors du prochain exercice et sont ainsi inclus dans le prévisionnel 2014 (5 257,70 €).

4) Conservation de la forêt tropicale en baie d'Antongil à Madagascar

Montant attribué en 2013 : 10 600 €

Ce projet concerne la protection du patrimoine naturel de la baie d'Antongil au nord-est de Madagascar, qui abrite les derniers grands systèmes de forêts tropicales humides de l'île. Porté par l'ONG malgache locale Antongil Conservation, il concerne tout particulièrement une parcelle de forêt de 1630 hectares gérée par l'ONG, la forêt de Farankaraina, dont l'avenir dépend étroitement des villages riverains. L'ONG s'est ainsi donnée comme mission de montrer que l'approche participative communautaire peut aboutir à une gestion rationnelle et durable de la forêt. Tout en protégeant et valorisant la forêt, Antongil Conservation met en place des actions de développement local amenant à une amélioration des conditions de vie des communautés humaines.

ONG malgache : Antongil Conservation

Madagascar



Missions

Soutien au développement local en :

- éduquant et sensibilisant à la préservation de la forêt
- gérant durablement en concertation avec les villages riverains les ressources naturelles forestières
- générant des solutions porteuses de développement et proposant des alternatives à la déforestation

Protection et conservation de la biodiversité en :

- restaurant et gérant durablement la forêt
- protégeant et suivant scientifiquement les espèces animales
- valorisant les richesses naturelles de la forêt



Le soutien de BIOPARC Conservation :

En 2013, BIOPARC Conservation a perçu pour ce projet 10 104,31 €. Il lui a dédié 10 600 € pour participer aux frais de fonctionnement d'Antongil Conservation qui incluent l'accompagnement des populations humaines locales et la gestion de la forêt de Farankaraina, et pour deux actions spécifiques : la Fête des Lémuriens ainsi qu'une mission sur les grenouilles tomates.

La Fête des Lémuriens est un évènement annuel organisé par l'ONG afin de souligner l'interdépendance entre la forêt, sa faune et les hommes. Cette année, elle a été célébrée dans la commune de Maroantsetra.

Résultats :

- Participation des urbains et des villageois (villages riverains de la forêt de Farankaraina et des parcs de Masoala et de Makira) : près de 20 000 personnes sont passées et ont participé à la Fête.
- Participation des autorités et autres institutions dédiées à la protection de la nature : 200 personnes ont été invitées, elles se sont quasiment toutes déplacées.
- Couronnée par la présence de partenaires Européens et Malgaches, la fête des Lémuriens a eu beaucoup de succès.
- Trois grandes sociétés privées malgaches (TELMA, THB, Air Madagascar) ont participé.
- Programme festif à caractère de sensibilisation : carnaval et défilés des clubs environnementaux, discours des officiels et institutions, présentation d'expositions, différents types de concours (chants, poèmes, courses, football...).
- Portée médiatique importante : partenariat avec Air Madagascar (article sur l'ONG et la Fête des lémuriens sur le magazine de la compagnie distribué sur tous ses vols longs courrier), présence de France 3 pour l'émission française Thalassa, journalistes malgaches (articles écrits et journaux télévisés)

Cette fête, désormais bien connue au niveau national, a été très appréciée par les autorités Malgaches, les sociétés privées, les ONGs, et surtout la population de Maroantsetra présentes. C'est une preuve supplémentaire à la bonne évolution du travail de l'ONG.





Fête des lémuriens 2013 à Maroantsetra

Sur les 10 600 € versés, 500 € ont servi à organiser une mission pour réfléchir à la mise en place d'une stratégie de conservation de la grenouille tomate, un amphibien menacé d'extinction et endémique à la ville de Maroantsetra. Le fonds ne disposaient pas de dons dédiés à cette mission, les 500 € proviennent de ceux prévus et non dépensés pour le projet COAA (400 €) et des dons disponibles (100 €).

Les perspectives 2014 :

Le budget prévisionnel du 5^{ème} exercice prévoit un versement de 7 000 € (estimation de dons) pour participer aux frais de fonctionnement de l'ONG et financer une partie des actions de sensibilisation et de conservation.


5) Conservation des Amphibiens en Anjou

Montant attribué : 2 100 €


A l'initiative du Bioparc de Doué la Fontaine, des structures locales spécialisées dans la protection de la nature ont souhaité ensemble s'engager dans la conservation des amphibiens en créant, en décembre 2007, le « Collectif pour la Conservation des Amphibiens en Anjou (COAA) ».

La mutualisation des compétences et l'action collective accentuent la pertinence et l'efficacité des actions. Le collectif a ainsi défini un plan d'actions, répondant aux priorités du terrain. Ce plan s'est construit autour de la recherche, la conservation et la sensibilisation, trois axes d'activités indissociables pour la sauvegarde d'espèces menacées.

Parmi ses actions, un plan de lutte contre le xénope, une espèce d'amphibiens invasive, a été mis en place en Maine-et-Loire. Il est porté par le COAA et plus précisément par la Ligue pour la Protection des Oiseaux et par Deux-Sèvres Nature Environnement.



Missions



- La recherche avec l'augmentation des connaissances : étude espèces, étude relation habitat-espèce...
- La conservation avec la mise en protection des espèces et des espaces grâce des actions in situ et ex situ : établissement de programme d'élevage - mesure de conservation primordiale reconnue par l'UICN - préservation des habitats, lutte contre les espèces invasives.
- La sensibilisation : établissement de campagnes d'information et de sensibilisation impliquant les citoyens.

Le soutien de BIOPARC Conservation :

Cette année, le Fonds de dotation a aidé Deux-Sèvres Nature Environnement et La Ligue pour la Protection des Oiseaux dans l'achat de matériel de capture des xénopes. La différence de 400 € non dépensés comme annoncé dans le prévisionnel 2013, en charges restantes, a été réaffectée au projet Grenouille tomate d'Antongil Conservation.

Les perspectives 2014 :

Notre budget prévisionnel n'a pas prévu de financements complémentaires mais le Fonds n'exclut pas de réitérer son soutien selon les demandes qui pourraient nous être faites sur la problématique xénope.

6) Conservation des gibbons de Hoolock en Inde : « Programme Huro »

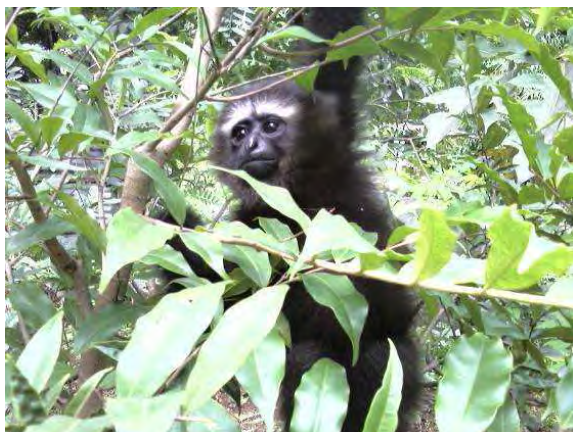
Montant attribué : 1 500 €

L'association française SVAA s'intéresse à la conservation du gibbon hoolock de l'Ouest (Hoolock hoolock), un primate classé en Danger sur la Liste Rouge des Espèces Menacées. Basée au Nord-Est de l'Inde, elle gère un centre de secours qui accueille les gibbons orphelins issus du braconnage ou détenus chez des particuliers et encadre leur réhabilitation dans un site de relâché.



Missions

- Le recueil des gibbons issus du braconnage ou détenus chez des particuliers
- La réintroduction des gibbons soignés et leur suivi en zone protégée
- La sensibilisation des populations humaines locales
- Le soutien au développement des populations humaines locales.



Le soutien de BIOPARC Conservation :

Le Fonds de dotation a pu dégager 1500 € pour soutenir l'association SVAA en 2013. Cet argent a été utilisé au fonctionnement global du projet de conservation des gibbons hoolock.

Les perspectives 2014 :

Notre budget prévisionnel n'a pas prévu de financements complémentaires mais le Fonds n'exclut pas de réitérer son soutien selon les demandes et les possibilités.

III. Prévisions 2014

1) Les projets à soutenir

Selon les dons déjà perçus non utilisés et l'estimation des dons à percevoir, nous envisageons le soutien du Fonds de Dotation aux projets suivants :

• **Conservation du condor des Andes en Argentine**

- Structure locale porteuse : association Bioandina
- Soutien du Fonds de Dotation : projet soutenu annuellement depuis la création du Fonds

• **Protection communautaire du dernier troupeau de girafes d'Afrique de l'Ouest au Niger**

- Structure locale porteuse : Association pour la Sauvegarde des Girafes du Niger
- Soutien du Fonds de Dotation : projet soutenu annuellement depuis 2011

• **Conservation de la forêt tropicale en baie d'Antongil à Madagascar**

- Structure locale porteuse : ONG Antongil Conservation
- Soutien du Fonds de Dotation : projet soutenu annuellement depuis 2011

• **Renaissance de l'écosystème de forêt sèche au Nord-Ouest du Pérou :**

- Structure locale porteuse : Association Tu Tierra
- Soutien du Fonds de Dotation : projet déjà soutenu lors des exercices 2010, 2012 et 2013

• **Conservation des guépards en Namibie**

- Structure locale porteuse : Cheethah Conservation Fund
- Soutien du Fonds de Dotation : nouveau projet

• **Conservation des okapis en République Démocratique du Congo**

- Structure locale porteuse : Okapi Conservation Project
- Soutien du Fonds de Dotation : nouveau projet

• **Sensibilisation à la protection des tortues malgaches**

- Structure locale porteuse : Salamandra Nature
- Soutien du Fonds de Dotation : nouveau projet

Le Fonds de Dotation n'exclut pas, selon les nouveaux dons perçus, de soutenir d'autres projets.

2) Le budget prévisionnel 2014

Fonds de Dotation BIOPARC CONSERVATION Prévisionnel 2014	Dépenses estimées	Recettes estimées
---	----------------------	----------------------

I - RECETTES 2014		
Dons prévisionnels Fondateurs		18 000
Dons prévisionnels		25 250
	Total	43 250

II - DETTES		
Comptabilité	650	
Commissaire aux comptes	2 050	
	Total	2 700

III - DEPENSES

1) Fonctionnement		
Frais de banque	300	
	Total	300

2) Projets selon recettes 2013 restantes		
Projet "Protection du dernier troupeau de Girafes du Niger - NIGER		
Financement d'actions de développement local auprès des villageois nigériens pour une cohabitation positive avec le troupeau de girafes. <i>Partenaire local : Association pour la Protection des Girafes du Niger</i>	5 257,70	
	Total	5 257,70

3) Projets selon recettes 2014		
Projet "Territoire et Condor des Andes" - ARGENTINE		
Cotisation pour le fonctionnement annuel du projet, reposant sur la réhabilitation des territoires naturels et de l'emblématique condor des Andes, en collaboration avec les communautés humaines andines. <i>Partenaire local : association argentine BioAndina</i>	15 000	
Projet "Protection de la forêt tropicale malgache" - MADAGASCAR		
Participation au fonctionnement annuel de l'ONG. <i>Partenaire local : ONG malgache Antongil Conservation</i>	7 000	

Projet "Protection de la forêt sèche péruvienne" - PEROU		
Soutien à la mise en place du corridor de Lambayeque. <i>Partenaire local : association péruvienne TU TIERRA</i>	3 750	
Projet "Protection du dernier troupeau de Girafes du Niger - NIGER		
Financement d'actions de développement local auprès des villageois nigériens pour une cohabitation positive avec le troupeau de girafes. <i>Partenaire local : Association pour la Protection des Girafes du Niger</i>	8 000	
Projet "Conservation des guépards" - NAMIBIE		
Projet de conservation et de développement autour de la protection du guépard d'Afrique. <i>Partenaire local : Cheetah Conservation Fund</i>	1 000	
Projet "Sensibilisation à la protection des tortues" - MADAGASCAR		
Participation à l'opération annuelle de sensibilisation pour la protection des tortues malgaches. <i>Partenaire local : Association Salamandra</i>	500	
Projet "Conservation des okapis" - R. D. du CONGO		
Participation au programme de Conservation des Okapis <i>Partenaire local : Okapi Conservation Project</i>	5 000	

Total 40 250,00

Totaux Dépenses 45 807,70

IV - BILAN PREVISIONNEL		
Recettes 2014		43 250,00
Recettes restantes (pour dépenses programmées)		5 257,70
Dettes	2 700,00	
Dépenses	45 807,70	
TOTAUX	48 507,70	48 507,70

2014 BIOPARC Conservation

© Photos : Antongil Conservation, ASGN, Bioandina, Bioparc, P.Chabot, L.Derussé, H.Plenge, , Tu Tierra, SVAA.



BIOPARC CONSERVATION

Fonds de dotation régi par la loi du 4 août 2008
Siège : 103, route de Cholet, Doué La Fontaine (49 700)
Tél : 02 41 59 99 51

Déclaré en Préfecture du Maine-et-Loire le 14 septembre 2010
Publié au Journal Officiel du 2 octobre 2010

PROCES VERBAL

9^{ème} REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 21 juillet 2014
à Doué la Fontaine,

Les administrateurs du fonds de dotation BIOPARC Conservation, dont le siège social est situé 103, rue de Cholet à Doué la Fontaine (49 700), se sont réunis en conseil d'administration sur convocation du président au BIOPARC de Doué la Fontaine.

Pierre Gay préside la séance, Laurence Paoli est secrétaire de séance.

Le Président de séance constate que les trois administrateurs en exercice sont présents et rappelle que l'ordre du jour du conseil d'administration est le suivant :

- 1/ approbation des comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2014**
- 2/ adoption du rapport d'activité**

PREMIERE RESOLUTION

Le conseil d'administration approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 janvier 2014, le rapport du commissaire aux comptes, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que la gestion du président telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

Les comptes de l'exercice font apparaître un résultat d'exercice déficitaire de 5 524,43 € qui sera imputé aux fonds propres du Fonds de Dotation.

En conséquence, quitus est donné au président et au trésorier de l'exécution de leur mandat pour le quatrième exercice du Fonds de dotation.

Le secrétaire est chargé par le conseil de transmettre les comptes approuvés (et le rapport du commissaire aux comptes) à l'autorité administrative, soit la Préfecture de Saumur où le Fonds de dotation a été enregistré.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Le conseil, après que le président du conseil d'administration ait présenté le projet de rapport d'activité du fonds de dotation contenant :

- le compte rendu de l'activité du fonds de dotation,
- la liste et le montant des activités financées par le fonds de dotation,
- la liste des libéralités reçues.

Décide d'adopter ledit rapport pour transmission à l'autorité administrative.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h.

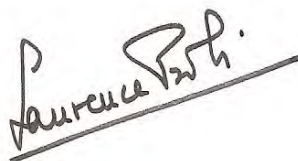
De tout ce que dessus, a été dressé le procès-verbal qui a été signé par les administrateurs.

Fait à Doué la Fontaine,
Le 21 juillet 2014,

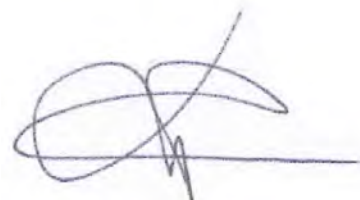
Le Président



La secrétaire



La trésorière



BIOPARC CONSERVATION

103, rue de Cholet
49700 DOUE-LA-FONTAINE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 janvier 2014

2 square François Truffaut

BP 70903

49009 ANGERS cedex 1

Tél. : 02 41 47 91 91

Fax : 02 41 79 01 97

contact@altoneo.com

www.altoneo.com

SIÈGE SOCIAL
143 rue de Paris
CS 92107
53063 LAVAL cedex 9

SAS Altonéo Audit au capital de 234 615 € - 499 885 333 RCS LAVAL
N° TVA intracommunautaire
FR24 499 885 333
inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables des Pays de la Loire
et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Angers

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 janvier 2014

Aux membres administrateurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration ; nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 janvier 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels du fonds de dotation BIOPARC CONSERVATION, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le trésorier. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DE NOS APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues notamment pour ce qui concerne les dons et leur utilisation au cours de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les documents adressés aux membres administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels

Fait à Angers, le 15 juillet 2014

Pour SAS ALTONEO AUDIT

Philippe HUET

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale d'Angers

BILAN ACTIF

	Brut	Amort./Provis.	Net au 31/01/2014	Net au 31/01/2013
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations corporelles				
Inst. tech., matériel et outillage industriel	2 154,72		2 154,72	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 154,72		2 154,72	
ACTIF CIRCULANT				
Disponibilités	12 549,94		12 549,94	17 383,51
TOTAL ACTIF CIRCULANT	12 549,94		12 549,94	17 383,51
TOTAL ACTIF	14 704,66	0,00	14 704,66	17 383,51

BILAN PASSIF

	Net au 31/01/2014	Net au 31/01/2013
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES		
Fonds propres		
Autres réserves	12 288,19	11 187,46
Résultat net comptable de l'exercice	-5 524,43	1 100,73
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	6 763,76	12 288,19
DETTES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 683,20	2 595,32
Autres dettes	5 257,70	2 500,00
TOTAL DETTES (1)	7 940,90	5 095,32
TOTAL PASSIF	14 704,66	17 383,51
(1) Dont à moins d'un an	7 940,90	5 095,32

COMPTE DE RÉSULTAT

	Du 01/02/2013 au 31/01/2014 (12 mois)	Du 01/02/2012 au 31/01/2013 (12 mois)	Variation	
			Montant	%
Autres produits de fonctionnement				
Autres produits (1)	96 910,40	46 292,72	50 617,68	109,34
Total des produits de fonctionnement	96 910,40	46 292,72	50 617,68	109,34
Charges de fonctionnement				
Autres achats et charges externes	3 091,74	2 932,09	159,65	5,44
Autres charges	99 343,09	42 259,90	57 083,19	135,08
Total des charges de fonctionnement	102 434,83	45 191,99	57 242,84	126,67
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-5 524,43	1 100,73	-6 625,16	
(1) Dont : Dons	76 910,40	26 292,72		

COMPTE DE RÉSULTAT

	Du 01/02/2013 au 31/01/2014 (12 mois)	Du 01/02/2012 au 31/01/2013 (12 mois)	Variation	
			Montant	%
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-5 524,43	1 100,73	-6 625,16	
TOTAL DES PRODUITS	96 910,40	46 292,72	50 617,68	109,34
TOTAL DES CHARGES	102 434,83	45 191,99	57 242,84	126,67
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-5 524,43	1 100,73	-6 625,16	

ANNEXE

■ INTRODUCTION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 janvier 2014, dont le total est de 14.704,66 Euros et au compte de résultat de l'exercice, dont le total des charges est de 102.434,83 Euros et dégageant un déficit de 5.524,43 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er Février 2013 au 31 janvier 2014.

Les notes ou les tableaux ci-après font partie des comptes annuels.

■ RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes ont été élaborés et présentés conformément au règlement n° 99-01 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) et au règlement n° 99-03 du CRC relatif à la réécriture du plan comptable général tout en respectant le principe de prudence.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Les comptes effets à recevoir et effets à payer sont englobés respectivement dans les comptes clients et fournisseurs.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et les méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

Valeurs immobilisées

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

L'amortissement économique a été calculé sur la durée normale d'utilisation des biens selon le mode linéaire.

En cas d'utilisation de mode ou durée différent sur le plan fiscal, le complément de dotations est porté en amortissement dérogatoire.

Les éléments de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances et les dettes en monnaies étrangères ont été converties et comptabilisées sur la base du dernier cours du change précédant la date de clôture de l'exercice. Les pertes latentes résultant de cette conversion ont entraîné la constitution d'une provision pour perte de change.

Valeurs mobilières de placement

Les titres cotés ou non cotés sont comptabilisés au prix d'achat.

Les dépréciations apparaissent éventuellement sur certains titres ont été constatées sous forme de provision.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achats payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les charges d'achat mais ont

ANNEXE

été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte, non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

Les comptes annuels ont été établis conformément à la loi du 30 avril 1983 et au décret du 29 novembre 1983.

ANNEXE

■ INFORMATIONS SPÉCIFIQUES SUR LES DONS

Au cours de cet exercice clos le 31 janvier 2014, les dons réalisés ont été les suivants :

Dons des fondateurs 20.000 €

Autres dons 76.910 €

Le tableau de suivi de ces donations est le suivant :

	Report versements s/projets non utilisés Ex.2012/2013	Versements perçus Ex.2013/2014	Total	Utilisation fonctionnement	Projets Dons utilisés	Report projets dons non utilisés
Don du fondateur	12 289	20 000	32 289		27 679	4 610
Autres dons		76 910	76 910	5 246	71 664	0
TOTAL :	12 289	96 910	109 199		99 343	4 610

ANNEXE

■ ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

	Valeur au début de l'exercice	Augmentations Acquisitions	Cessions ou mises au rebut	Virement poste à poste	Valeur brute en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Installations techniques, matériel et outillage industriels		2 154,72			2 154,72
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		2 154,72			2 154,72
TOTAL DES IMMOBILISATIONS		2 154,72			2 154,72

■ ÉTAT DES ÉCHEANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ÉTAT DES DETTES			
Fournisseurs et comptes rattachés	2 683,20	2 683,20	
Autres dettes	5 257,70	5 257,70	
TOTAL DES DETTES	7 940,90	7 940,90	

■ CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 683,20
Autres dettes	5 257,70
TOTAL DES CHARGES À PAYER	7 940,90

ANNEXE

■ VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
FONDS PROPRES				
Réserves	11 187,46	1 100,73		12 288,19
Résultat de l'exercice	1 100,73	-5 524,43	1 100,73	-5 524,43
FONDS PROPRES	12 288,19	-4 509,09	1 100,73	6 678,37
VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS	12 288,19	-4 423,70	1 100,73	6 763,76

■ AFFECTATIONS DE L'EXCEDENT DISPONIBLE DEFINITIVEMENT ACQUIS

Origines

Excédent comptable définitivement acquis

Report à nouveau antérieur

Prélèvement sur les réserv. dont repris. de fonds antérieurement affect. à un proj. asso

Affectations

Report à nouveau

Réserves

Fonds associatif sans droit de reprise

BIOPARC CONSERVATION

103, rue de Cholet
49700 DOUE-LA-FONTAINE

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Assemblée générale de l'exercice clos le 31 janvier 2014

2 square François Truffaut

BP 70903

49009 ANGERS cedex 1

Tél. : 02 41 47 91 91

Fax : 02 41 79 01 97

contact@altoneo.com

www.altoneo.com

SIÈGE SOCIAL
143 rue de Paris
CS 92107
53063 LAVAL cedex 9

SAS Altonéo Audit au capital de 234 615 € - 499 885 333 RCS LAVAL
N° TVA intracommunautaire
FR24 499 885 333
inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables des Pays de la Loire
et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Angers

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Assemblée générale de l'exercice clos le 31 janvier 2014

Aux membres administrateurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre fonds de dotation BIOPARC CONSERVATION nous vous présentons notre rapport sur les conventions règlementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation des membres administrateurs, en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Fait à Angers, le 15 juillet 2014

Pour SAS ALTONEO AUDIT

Philippe HUET

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Angers